

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
29 juillet 2010
Français
Original : anglais

**Note verbale datée du 28 juillet 2010, adressée
au Secrétaire général par la Mission permanente
de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint le texte d'une lettre datée du 28 juillet 2010, qui lui est adressée par S. E. M. Hoshyar Zebari, Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, au sujet de la prorogation du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (voir annexe).

La Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies serait reconnaissante au Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (5 août 2010).



**Annexe à la note verbale datée du 28 juillet 2010
adressée au Secrétaire général par la Mission permanente
de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

J'ai l'honneur de vous faire part du souhait de mon gouvernement de voir le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) prorogé pour une période de 12 mois, conformément aux résolutions 1500 (2003), 1546 (2004), 1557 (2004), 1619 (2005), 1700 (2006), 1770 (2007), 1830 (2008) et 1883 (2009) du Conseil de sécurité.

Nous avons constaté au cours de l'année écoulée un net recul du nombre d'actes de violence et une amélioration sensible de l'état de la sécurité en Iraq, malgré quelques attentats terroristes qui ont visé des civils innocents. Avec l'application des dispositions de l'accord sur le retrait des forces américaines d'Iraq et la réorganisation de leur présence provisoire, les forces de sécurité irakiennes ont commencé à assumer pleinement leurs responsabilités en dépit de la persistance de certains défis secondaires. Elles ont indéniablement prouvé leur capacité de gérer et de maîtriser la situation sur le plan de la sécurité dans tout l'Iraq, ont réussi à assener des coups durs et meurtriers aux forces terroristes d'une part, et à appliquer la loi loin des considérations partisans, ethniques et confessionnelles d'autre part.

Des élections législatives se sont déroulées le 7 mars 2010 et ont suscité un vif intérêt sur les plans arabe, régional et international. La MANUI, les observateurs de l'Organisation de la Conférence islamique et de la Ligue des États arabes, ainsi que les observateurs internationaux et ceux des organisations de la société civile se sont tous déclarés persuadés que les élections s'étaient déroulées de manière honnête et transparente, ce qui a renforcé l'expérience démocratique en Iraq. L'annonce des résultats a été retardée par la mise en œuvre des procédures de confirmation juridique et constitutionnelle et parce qu'il a fallu recompter les voix et dépouiller les bulletins, conformément aux lois électorales.

Les blocs politiques déploient des efforts constants en vue de constituer dans les meilleurs délais un gouvernement fort et efficace, qui s'appuie sur la Constitution et les lois et qui soit représentatif de toutes les composantes du peuple irakien.

L'amélioration de la sécurité en Iraq a incité de nombreux pays arabes et autres à rouvrir leurs missions diplomatiques en Iraq et favorisera l'instauration de meilleures relations avec son environnement régional et international. La désignation de 53 ambassadeurs irakiens dans plusieurs pays du monde est la concrétisation du choix fait par l'Iraq et de sa volonté d'être un membre actif et responsable de la famille des nations.

Le Gouvernement irakien apprécie à sa juste valeur le rôle joué par la MANUI qui lui prodigue conseils et assistance et espère que la Mission jouera un rôle positif, efficace et constructif, par le retour en Iraq des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies qui contribuent directement et utilement à la reconstruction.

Tout en exprimant sa volonté que le mandat de la Mission soit renouvelé, le Gouvernement constitutionnel élu de l'Iraq compte que l'assistance sera fournie conformément aux mécanismes établis et avec son accord préalable, selon les modalités énoncées dans ma lettre datée du 6 août 2007.

Le Ministre des affaires étrangères
(*Signé*) Hoshyar **Zebari**
